

## Qui contacter en cas de difficultés ?

Difficultés rencontrées	Interlocuteur(s)	Contacts
<b>Je rencontre des difficultés et je ne sais pas qui contacter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mon comptable, expert-comptable ou commissaire aux comptes</li> <li>- Le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté (CDED) examine avec vous les difficultés rencontrées et vous oriente vers le partenaire compétent pour prendre en charge votre demande.</li> </ul>	Rozen SAINT-JOANIS – 02 32 24 88 19 ou 06 35 31 11 96 ou par mail : <a href="mailto:Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr">Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>J'ai besoin de conseils liés au fonctionnement et à la gestion de mon entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Place des entreprises (PDE) est un service public de l'État dont la vocation est d'orienter rapidement et simplement les TPE &amp; PME vers le bon interlocuteur public ou parapublic, en fonction de leurs besoins en termes de conseils, difficultés etc</li> <li>- Les Chambres consulaires mobilisent leurs moyens pour être à l'écoute et sensibiliser les entreprises sur tous les territoires et leur proposent une démarche afin de les aider à anticiper les difficultés. Cet accompagnement permet soit une orientation du chef d'entreprise vers un expert externe, soit une prise en charge par la CCI ou la CMA ou la Chambre d'agriculture.</li> <li>- Votre fédération professionnelle</li> </ul>	<a href="https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr">https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr</a> <a href="https://www.portesdenormandie.cci.fr/article/cci-prevention">https://www.portesdenormandie.cci.fr/article/cci-prevention</a> <a href="mailto:info-eure@normandie.cci.fr">info-eure@normandie.cci.fr</a> <a href="https://cma-normandie.fr/chef-dentreprise/anticiper-les-difficultes/">https://cma-normandie.fr/chef-dentreprise/anticiper-les-difficultes/</a> <a href="mailto:accueil27@normandie.chambagri.fr">accueil27@normandie.chambagri.fr</a>
<b>Je rencontre des difficultés pour payer mes cotisations sociales <u>ou</u> mes impôts professionnels</b>	L'URSSAF et Service des impôts des entreprises (SIE) peuvent accorder des plans bilatéraux d'apurement de dettes.	URSSAF : <a href="https://www.urssaf.fr/portail/portail/home/connectez-vous.html">https://www.urssaf.fr/portail/portail/home/connectez-vous.html</a> Appel au 3957 (employeurs) ou au 3698 (travailleurs indépendants)  Votre SIE : par la messagerie sécurisée via votre espace professionnel sur <a href="https://www.impots.gouv.fr/professionnel">https://www.impots.gouv.fr/professionnel</a> ou par téléphone
<b>Je rencontre des difficultés pour payer mes impôts professionnels <u>et</u> mes cotisations sociales</b>	La CCSF (Commission des chefs de services financiers) peut accorder aux entreprises en difficulté des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (URSSAF/AGIRC ARRCO).	CCSF : (pour informations et saisine) Rozen SAINT-JOANIS – 02 32 24 88 19 ou 06 35 31 11 96 ou par mail : <a href="mailto:Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr">Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>Je rencontre des difficultés avec ma banque (refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit, etc)</b>	La médiation du crédit (Banque de France)	Pour toute information sur la Médiation du crédit – Banque de France : <a href="https://mediateur-credit.banque-france.fr/">https://mediateur-credit.banque-france.fr/</a>  Pour saisir la Médiation du crédit : <a href="https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-lamediation-Du-credit">https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-lamediation-Du-credit</a>
<b>Je rencontre des difficultés avérées pour rembourser mon PGE</b>	La médiation du crédit (Banque de France) : si PGE inférieur ou égal à 50 000€ Le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté (CDED) : si PGE supérieur à 50 000€	Pour saisir la Médiation du crédit : <a href="https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-lamediation-Du-credit">https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-lamediation-Du-credit</a> CDED : <a href="mailto:Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr">Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr</a>

Difficultés rencontrées	Interlocuteur(s)	Contacts
<p><b>En situation de fragilité, j'ai des difficultés persistantes pour obtenir un financement bancaire</b></p>	<p>Conseil Régional (ARME) : le dispositif ARME (Anticipation redressement mutations économiques) peut proposer à des entreprises fragiles et confrontées à des difficultés économiques des solutions de financement.</p> <p>CRP (Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises) : le CRP accompagne les entreprises en difficultés (prioritairement plus de 50 salariés), en lien avec le CODEFI (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises).</p>	<p>Contact Service Mutations économiques -ARME : <a href="mailto:arme@normandie.fr">arme@normandie.fr</a> ou 02 31 06 89 00</p> <p>CRP : <a href="mailto:myriam.hierso@dreets.gouv.fr">myriam.hierso@dreets.gouv.fr</a> – 06 29 25 33 87</p> <p>CODEFI : <a href="mailto:Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr">Codefi.ccsf27@dgfip.finances.gouv.fr</a></p>
<p><b>J'ai besoin d'un soutien psychologique</b></p>	<p>Association APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë)</p> <p>Association REAGIR : Pour tous les agriculteurs, les viticulteurs, des conseillers spécialisés sont présents pour évaluer la situation, réaliser un diagnostic, un bilan technico-économique, une médiation, ou un secours d'urgence en lien avec la MSA</p>	<p><a href="mailto:apesa.normandie@orange.fr">apesa.normandie@orange.fr</a></p> <p>Numéro vert (urgences uniquement) : 0 805 655 050,</p> <p>Informations sur l'association REAGIR: <a href="#">site</a></p> <p>Courriel : <a href="mailto:accueil27@normandie.chambagri.fr">accueil27@normandie.chambagri.fr</a></p> <p>Tél : 02 32 78 80 00</p>
<p><b>Je rencontre ou prévois des difficultés en termes de chiffre d'affaires, paiement des charges et / ou signes de dégradation de ma rentabilité</b></p>	<p>- CRP (prioritairement plus de 50 salariés)</p> <p>- Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP), qui accueille gratuitement et confidentiellement tout entrepreneur dès les premiers signes de difficulté. Le CIP regroupe un expert-comptable, un avocat, un ancien juge du tribunal de commerce et un représentant de la chambre consulaire.</p> <p>- Cellule de Prévention du Tribunal de Commerce</p>	<p>CRP : <a href="mailto:myriam.hierso@dreets.gouv.fr">myriam.hierso@dreets.gouv.fr</a> – 06 29 25 33 87</p> <p>CIP Seine Normandie (Place Saint-Marc, 76000 Rouen) : 02 35 89 02 16</p> <p>Cellule de Prévention du Tribunal de Commerce : <a href="http://site.d'informations.et.prise.de.rendez-vous.prevention@tribunal-de-commerce.fr">site d'informations et prise de rendez-vous</a></p>
<p><b>La situation économique de mon entreprise se dégrade et je ne suis plus en mesure d'acquitter mes charges courantes</b></p>	<p>Entretien confidentiel avec le tribunal de commerce</p>	<p>- Portail internet TC Evreux : <a href="http://www.greffe-tc-evreux.fr/">http://www.greffe-tc-evreux.fr/</a></p> <p>- Portail internet TC Bernay : <a href="https://www.greffe-tc-bernay.fr/">https://www.greffe-tc-bernay.fr/</a></p>
<p><b>J'ai un litige avec un fournisseur d'énergie</b></p>	<p>Médiateur de l'énergie ou médiateur EDF ou Engie (pour les entreprises clientes de ces fournisseurs)</p>	<p><a href="https://www.energie-info.fr/">https://www.energie-info.fr/</a></p> <p><a href="https://www.sollen.fr/">https://www.sollen.fr/</a></p> <p><a href="https://www.mediateur-engie.com/">https://www.mediateur-engie.com/</a></p> <p><a href="https://mediateur.edf.fr/mediation?id=accueil">https://mediateur.edf.fr/mediation?id=accueil</a></p>
<p><b>Je rencontre des difficultés dans mes relations commerciales avec un partenaire (client, fournisseur)</b></p>	<p>Médiateur des entreprises</p>	<p><a href="https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises">https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises</a></p>
<p><b>J'ai besoin d'un conseil en matière de gestion des ressources humaines</b></p>	<p>La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) peut vous apporter des réponses et des conseils en termes d'appui aux mutations économiques, de conseil en ressources humaines ou d'activité partielle.</p>	<p><a href="#">Site d'informations</a></p> <p><a href="mailto:ddets-mutations-economiques@eure.gouv.fr">ddets-mutations-economiques@eure.gouv.fr</a></p>